

Les Associés de la Banque Raiffeisen S.C. (la « **Banque** ») sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire

qui se tiendra **le 19 mai 2022 à 10 heures.**

En raison de la pandémie de Covid-19 et en vertu de la loi du 17 décembre 2021 portant modification de la loi modifiée du 23 septembre 2020 portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales, l'assemblée n'aura pas lieu physiquement au siège social sis au 4, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

ORDRE DU JOUR

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 2- Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2021¹.
- 3- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021 et décharge à donner aux administrateurs.
- 4- Répartition du résultat conformément à l'article 48 des statuts.
- 5- Ratification de la cooptation par le Conseil d'Administration de six administrateurs conformément à l'article 24 alinéa 5 des statuts.
- 6- Divers.

Participation à l'assemblée

Aucun associé ne pourra assister physiquement (en personne) à l'Assemblée Générale qui se déroulera uniquement par vote à distance par écrit par l'intermédiaire d'un mandataire.

Tout associé souhaitant participer (c'est-à-dire voter) à l'Assemblée Générale devra s'inscrire au moins cinq (5) jours avant la date de ladite assemblée (email : secretariat.general@raiffeisen.lu ou directement sur le site internet www.raiffeisen.lu) soit au plus tard le 14 mai 2022 à minuit (heure de Luxembourg).

Vote à l'assemblée

Considérant la pandémie de Covid-19 et en vertu de la loi du 17 décembre 2021 portant modification de la loi modifiée du 23 septembre 2020 portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales, tout associé désirant exercer ses droits à la présente Assemblée Générale ne peut le faire que par la nomination d'un mandataire en la personne de Guy Hoffmann, Président du Conseil d'Administration.

Le formulaire de procuration qui contient les propositions de résolutions émanant du Conseil d'Administration de la Banque peut être obtenu sur demande adressée à Madame Analia Clouet (courriel : secretariat.general@raiffeisen.lu).

¹ Les comptes annuels seront communiqués aux associés inscrits à l'Assemblée Générale

Tout associé s'étant inscrit à l'Assemblée Générale, pourra participer à l'Assemblée Générale et exercer ses droits à ladite assemblée, exclusivement en remettant le formulaire de procuration dûment complété et signé à la Banque auprès de Madame Analia Clouet, Secrétaire Général aux coordonnées ci-après :

- Banque Raiffeisen, société coopérative,
Attn. Madame Analia Clouet
4, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange
secretariat.general@raiffeisen.lu

Tout associé doit joindre au formulaire de procuration une copie d'un document valide prouvant son identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Le formulaire de procuration complété et signé ainsi que les pièces justificatives doivent être reçus au plus tard le 17 mai 2022 à minuit.

Documents mis à disposition par la Banque

Les documents destinés à être présentés lors de l'Assemblée Générale seront communiqués par la Banque aux associés dûment inscrits à l'Assemblée Générale.

Retransmission de l'Assemblée Générale

Tout associé s'étant inscrit à l'Assemblée Générale aura la possibilité d'assister informellement à l'Assemblée Générale par audioconférence ou un autre moyen de télécommunication choisi par la Banque.

Les associés ne pourront pas voter pendant la retransmission car ces derniers auront déjà été invités à exprimer leur vote par l'intermédiaire du formulaire de procuration.

La Banque remettra les coordonnées de connexion en temps utile directement aux associés participants.

Questions au Conseil d'Administration

La Banque offre aux associés s'étant inscrits à l'Assemblée Générale, la faculté de poser par écrit des questions concernant les points portés à l'ordre du jour, auxquelles la Banque répondra au cours de l'Assemblée Générale conformément à l'article 42 de ses statuts.

Ces questions doivent être adressées par écrit à la Banque auprès de Madame Analia Clouet (courriel : secretariat.general@raiffeisen.lu) au plus tard le 17 mai 2022 à minuit.

Tout associé ayant soumis une ou plusieurs questions selon les modalités susvisées devra soumettre la preuve de son identité en fournissant une copie d'un document valide prouvant son identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Pour toute question concernant l'organisation de l'Assemblée Générale, n'hésitez pas à contacter la Banque pour de plus amples informations auprès de Madame Analia Clouet (courriel : secretariat.general@raiffeisen.lu, téléphone +352 24 50 1).

Luxembourg, le 29 avril 2022

Le Conseil d'Administration
Le Président
Guy Hoffmann